



Périodes de contrôle d'installations d'enneigement

Annexe de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)

Pour l'enneigement des pistes de ski plusieurs dispositifs sont mis en place. Les installations électriques sont soumises à différentes influences environnementales. L'usure provoquée par les utilisateurs des pistes est également différente. Quelle période de contrôle doit-on observer pour les installations électriques à basse tension ?

Le but des contrôles périodiques est de dépister tous les défauts dus aux sollicitations et d'éliminer les dangers potentiels pour les personnes ou les choses. Par la présentation du rapport de sécurité, l'organe de contrôle indépendant certifie que l'état de l'installation électrique est en bon état au niveau de la sécurité technique.

Types d'installations d'enneigement

Ce sont principalement les types d'installations suivantes qui sont mises en place :

- installation électrique dans un puits souterrain (illustration 1)
- installation électrique dans une armoire de distribution en surface (illustration 2)
- installations mixtes

Sollicitations

- Les lignes d'alimentation électrique jusqu'aux stations de distribution isolées

sont généralement posées dans des conduites souterraines. Dans ce cas, il ne faut pas calculer avec une sollicitation environnementale accrue pour l'installation électrique. En revanche, les armoires souterraines sont généralement humides, mouillées ou même sous l'eau, selon les conditions météorologiques. De la même façon, la sollicitation des câbles est forte s'ils partent des puits, sans le degré de protection nécessaire, vers des armoires de distribution rehaussées (illustration 3).

Une attention particulière est requise pour la pose de câbles de lignes d'alimentation branchés aux canons à neige. Ils passent souvent à travers des pistes. Les câbles sans protection complémentaire peuvent être usés par les carres des skis ainsi que par les dameuses et l'isolation peut être ainsi endommagée (illustration 4).

Les câbles et lignes doivent être protégés contre les dommages mécaniques (NIBT 5.2.2.6 et NIBT 7.04.5.2.2). Des installations comme celles des illustrations 3 et 4 ne sont pas autorisées.

Décision de l'ESTI

Les parties électriques des installations d'enneigement sont exécutées de différentes manières et sont donc soumises à des influences environnementales différentes. Pour assurer la sécurité des personnes sur les pistes, il est nécessaire de faire contrôler ces installations électriques tous les 5 ans par un organe de contrôle indépendant. Les gestionnaires de réseaux compétents ont la responsabilité d'inviter à remettre le rapport de sécurité.

Dans une zone de pistes, les câbles d'alimentation doivent être protégés par des tubes de protection des câbles contre les dommages et l'usure mécanique.

Dario Marty, ingénieur en chef

Contact

Siège

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Tél. 044 956 12 12, fax 044 956 12 22
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale ESTI Romandie

Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 311 52 17, fax 021 323 54 59
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch



Illustration 1 Armoire de distribution souterraine.



Illustration 2 Armoire de distribution en surface.



Illustration 3 Câble non protégé vers l'armoire de distribution. **Non conforme à la norme !**



Illustration 4 Ligne d'alimentation pour canon à neige. **Non conforme à la norme !**